

Projet 10 : Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour deux ans : 525 000 \$ CAN 1^{re} année : 165 000 \$ CAN 2^e année : 360 000 \$ CAN		
<p>Priorité et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance verte/Production et consommation durables <p>Ce projet va dans le sens de la priorité stratégique « Croissance verte » et de son sous-thème « Production et consommation durables », en cherchant à mieux harmoniser les chiffres relatifs au commerce et à favoriser une utilisation responsable des substances chimiques dans les produits.</p>		
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p>Le projet offre à la CCE la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux dans <i>tous les pays</i>, dans les domaines où l'on observe des lacunes en ce qui concerne les connaissances trilatérales.</p> <p>Le volet du projet consacré au commerce facilitera par ailleurs l'évaluation des progrès réalisés vers la mise en application par les trois pays des exigences commerciales imposées par la Convention de Minamata.</p>		
<p>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</p> <p>But du projet : Ce projet porte sur deux aspects importants de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord, liés à leur commerce et à la présence de substances chimiques dans les produits :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en application de la <i>Convention de Minamata sur le mercure</i> (75 000 \$). 2. Mieux comprendre la façon dont les substances chimiques s'échappent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine et/ou leur rejet dans l'environnement qui en découlent (450 000 \$). <p>Le volet du projet relatif au commerce, qui permettra à la CCE de caractériser l'enjeu, comprendra cinq étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Décrire les méthodes de production des statistiques sur le commerce du mercure et des produits qui en contiennent dans chaque pays. 2) Définir les écarts observés entre les trois pays. 3) Demander aux services des douanes et à d'autres organismes dans chacun des trois pays des suggestions sur la façon d'améliorer l'exactitude et l'uniformité des données sur le commerce du mercure. 4) Évaluer l'état des statistiques sur le commerce du mercure en Amérique du Nord. 5) Recommander des solutions ou d'autres études. 		

Le volet du projet consacré aux **substances chimiques présentes dans les produits** permettra à la CCE de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités et des communications à propos des effets sur l'environnement et les êtres humains des substances chimiques suscitant un intérêt trilatéral. Ces travaux s'appuieront sur le projet existant de la CCE intitulé « Amélioration des connaissances trilatérales à propos des ignifugeants suscitant des préoccupations communes et de leur utilisation dans des produits manufacturés ». Tandis que le projet mené en 2013-2014 portait sur l'information relative à la chaîne d'approvisionnement et sur l'évaluation de la concentration d'ignifugeants dans les produits manufacturés, ce projet-ci va nous aider à mieux comprendre comment les substances chimiques suscitant des préoccupations se dégagent des produits couramment utilisés par les consommateurs. Il doit nous permettre de comprendre la capacité qu'ont les substances chimiques présentant un grave danger pour la santé humaine et/ou l'environnement de se dégager des produits manufacturés d'usage courant. Pour ce faire, on procédera à des tests relatifs à la possibilité d'émissions, de dégradation des polymères, de transfert sur la peau et de lixiviation. Le projet pourrait également porter sur le transfert de substances chimiques de vieux produits manufacturés dans l'environnement. On déterminera durant la première année les substances chimiques et les produits manufacturés suscitant un intérêt trilatéral qu'il faudra tester, en fonction des priorités absolues établies par les trois pays. On consultera les experts des laboratoires gouvernementaux afin d'adopter une méthode de mise à l'essai – les tests seront probablement effectués par un tiers consultant. Durant la deuxième année, le projet pourrait inclure un atelier/une formation à l'intention des laboratoires mexicains, afin de renforcer leur capacité à quantifier la concentration des substances chimiques provenant des produits manufacturés sélectionnés pour cette étude, ainsi que le potentiel d'exposition humaine et les éventuels rejets dans l'environnement. Ce projet permettra au Canada et au Mexique et aux États-Unis d'améliorer l'échange d'information et de collaborer en vue de renforcer la capacité des trois gouvernements à comprendre les modes d'exposition de l'environnement et des populations.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

Tout au long de l'exécution de la tâche 1 (voir ci-après), les trois pays comprendront mieux comment chacun d'eux produit les statistiques sur le commerce du mercure.

Dans le cadre de la tâche 2, l'établissement de la portée permettra de mieux comprendre les enjeux techniques liés à l'exposition et au rejet de substances chimiques qui se dégagent des produits, et de renforcer les capacités d'analyse de la région dans ce domaine.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Dans le cadre de la tâche 2, on recueillera les renseignements relatifs aux substances chimiques qui se dégagent des produits. Les responsables gouvernementaux comprennent mieux la capacité qu'ont les substances chimiques présentant un danger pour la santé humaine ou l'environnement de se dégager des produits manufacturés vers certaines voies d'exposition (*on désignera certaines substances chimiques et certains produits manufacturés d'intérêt en fonction des priorités absolues des trois pays*).

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

On prend des mesures appropriées inspirées des recommandations visant à mieux harmoniser, au Canada, au Mexique et aux États-Unis, les méthodes de déclaration des échanges commerciaux de mercure, de manière à respecter les obligations énoncées dans la Convention de Minamata.

Les trois pays ont intégré à leurs processus nationaux l'information produite à propos des substances chimiques se dégageant des produits, et échangent l'information pertinente avec les pays intéressés et lors des tribunes internationales appropriées (p. ex., Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)).

Évaluation du rendement

TÂCHE 1

- D'ici 2017, les trois pays comprendront bien la façon dont ils obtiennent respectivement les statistiques relatives au commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure.
- D'ici 2017, les trois pays sauront où se trouvent les écarts entre leurs statistiques respectives sur le commerce du mercure.
- Au terme du projet, les spécialistes de la gestion des substances chimiques industrielles représentant Santé Canada (SC), Environnement Canada (EC), l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement), l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national d'écologie) et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) jugeront utiles les recommandations du rapport.

TÂCHE 2

- D'ici 2017, de nouvelles données scientifiques seront recueillies à propos de la façon dont certaines substances chimiques suscitant des préoccupations communes se dégagent des produits manufacturés à l'étude.
- D'ici 2017, les trois pays sauront quelles substances chimiques (sur la liste des substances suscitant des préoccupations communes) se dégagent des produits manufacturés à l'étude.
- Au terme du projet, les représentants de SC, d'EC, de l'EPA, de l'INECC et du Semarnat chargés de gérer les substances chimiques industrielles jugent que le rapport est utile pour les responsables de la réglementation et de l'application de la loi lorsqu'ils évaluent et gèrent les risques.

Tâche 1 : Mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en application de la *Convention de Minamata sur le mercure*

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Phase d'établissement de la portée et contrats avec un consultant en vue de faciliter la mise en œuvre du projet	1. Le consultant recueille les données trinationales et présente dans un rapport l'analyse de ces données (uniformité, exhaustivité, comparabilité, etc.). 2. Le consultant décrit dans un rapport les méthodes de collecte des statistiques sur le commerce	On peut utiliser les résultats pour mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du	Septembre 2015 à juin 2016	1 ^{re} année : 65 000 \$

	<p>du mercure et des produits contenant du mercure dans chaque pays.</p> <p>3. On définit les écarts et les lacunes en matière de données entre les trois pays (données sur le commerce et procédures).</p> <p>4. Le consultant interroge des employés des agences des douanes et des organismes spécialistes des statistiques (à confirmer) dans chaque pays, afin de placer le problème et les éventuelles solutions en contexte.</p> <p>5. Le consultant prépare un rapport d'analyse qui caractérise les problèmes liés aux statistiques sur le commerce (grâce à des exemples et à des études de cas), et recommande des solutions ou d'autres études.</p>	mercure.		
1.2 Constatations sommaires du document	1. Publication et traduction du document contenant les statistiques sur le commerce du mercure			2 ^e année : 10 000 \$
Tâche 2 : Mieux comprendre la façon dont les substances chimiques se dégagent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine et/ou les rejets dans l'environnement qui en découlent				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Établissement de la portée et élaboration de la méthode permettant de	Rapport interne définissant le cadre des essais, ainsi que les travaux préparatoires conduisant	Les responsables gouvernementaux comprendront mieux les	Septembre 2015 à juin 2016	1 ^{re} année : 85 000 \$

tester les substances chimiques qui s'échappent des produits manufacturés, ce qui inclut l'élaboration d'une méthode d'essai et/ou des essais pilotes	à la phase des essais Peaufinage des méthodes d'essai. Résultats des essais pilotes (le cas échéant)	enjeux techniques précis.		
2.2 Essais sur les produits manufacturés et préparation de rapports de projet	Résultats des essais sur les substances chimiques se dégageant des produits	On aura recueilli des renseignements afin d'aider les responsables à évaluer l'exposition humaine aux substances chimiques se dégageant des produits et/ou leur rejet dans l'environnement.	Juillet 2016 à juin 2017	2 ^e année : 300 000 \$
2.3 Gestion et documentation du projet (réunions des groupes de travail, téléconférences, publication/traduction des documents)	2 ^e année : Publication et traduction du document sur les substances chimiques qui se dégagent des produits manufacturés			1 ^{re} année : 15 000 \$ 2 ^e année : 25 000 \$
2.4 Renforcement des capacités des laboratoires gouvernementaux au Mexique	2.4.1 Créer un atelier de formation destiné aux techniciens gouvernementaux chargés de mesurer et d'analyser les substances chimiques suscitant des préoccupations. La formation pourra être donnée par un laboratoire externe possédant l'expertise des méthodes visées par ce projet (à déterminer).	La formation au renforcement des capacités améliorera la capacité des techniciens nationaux du Mexique à quantifier la concentration des substances chimiques dans les produits manufacturés, ainsi que les possibilités d'exposition humaine à ces substances et de rejet dans l'environnement. Grâce	D'ici juin 2017	2 ^e année : 25 000 \$

		à cette information, les responsables gouvernementaux pourront prendre des décisions plus éclairées à propos de ces produits.		
--	--	---	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet va dans le sens de la priorité stratégique « Croissance verte » et de son sous-thème « Production et consommation durables », en cherchant à mieux harmoniser les chiffres relatifs au commerce et à favoriser une utilisation responsable des substances chimiques dans les produits.

Le projet offre à la CCE la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux dans *tous les pays*, dans les domaines où l'on observe des lacunes en ce qui concerne les connaissances trilatérales.

Le volet du projet consacré au commerce facilitera par ailleurs l'évaluation des progrès réalisés vers la mise en application par les trois pays des exigences commerciales imposées par la Convention de Minamata.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Volet relatif au commerce – La Convention de Minamata va exiger des parties qu'elles limitent les exportations et les importations de mercure élémentaire, et interdire certains produits contenant du mercure, ou prendre des mesures relatives à ces produits. Pour faire le suivi des progrès relatifs au commerce au Canada, au Mexique et aux États-Unis une fois que le traité sera entré en vigueur, il faut disposer de données de base fiables sur les importations et les exportations de mercure et de produits contenant du mercure. Ce projet générera des recommandations visant à réduire les écarts entre les données sur le commerce du mercure recueillies par les trois pays nord-américains. Ce qui est problématique, c'est le fait que le tarif douanier harmonisé (*Harmonized Schedule*), que les trois pays utilisent, n'a pas défini de codes pour un grand nombre de produits contenant du mercure visés par la Convention de Minamata. Il convient de noter – dans le cas du Canada

et des États-Unis – qu'il existe un protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre Statistique Canada et l'*United States Census Bureau* (Bureau du recensement des États-Unis), signé en 1987.

Volet relatif aux substances chimiques présentes dans les produits – Cet effort viendrait également compléter les initiatives entreprises par les pays participant au programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fondé sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) des Nations Unies. Le programme ESS de l'OCDE cherche actuellement à élaborer des outils harmonisés permettant d'évaluer l'exposition des humains et de l'environnement aux substances chimiques. Les résultats du projet proposé par la CCE pourraient être partagés et contribuer aux travaux plus globaux de l'OCDE. Ce projet pourrait également appuyer les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement liés aux Accord multilatéraux sur l'environnement, qui visent les substances chimiques.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Volet relatif au commerce – Ce projet va permettre de déterminer comment améliorer l'exactitude des statistiques sur le commerce du mercure recueillies par les trois pays, et d'assurer ainsi un meilleur suivi du commerce du mercure et des produits contenant du mercure une fois que la Convention de Minamata sera entrée vigueur.

Volet relatif aux substances chimiques présentes dans les produits – Ce projet va également permettre de combler les lacunes en matière d'information qu'on observe à la fois en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, et permettre de comprendre comment les substances chimiques néfastes se dégagent des produits manufacturés. Lors de l'établissement de la portée du projet, on choisira un ensemble précis de substances chimiques et de produits manufacturés suscitant un intérêt trilatéral.

Voir les évaluations du rendement ci-dessus.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***
 - ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***
 - ***Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.***

La CCE sert d'intermédiaire pour les travaux portant sur l'amélioration de la production de statistiques fiables sur le commerce du mercure, à l'échelle des pays signataires de l'ALÉNA.

La CCE est également un partenaire efficace pour l'examen des substances chimiques se dégageant des produits manufacturés, ce qui peut améliorer la gestion des produits chimiques dans les trois pays. Le programme Environnement, santé et sécurité de l'OCDE cherche actuellement à élaborer des outils harmonisés permettant d'évaluer l'exposition des humains et de l'environnement aux substances chimiques. Les résultats du projet proposé par la CCE pourraient être partagés et contribuer aux travaux plus globaux de l'OCDE.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Oui. Le premier volet de ce projet (statistiques sur le commerce du mercure) se terminera en juin 2016. Le deuxième volet se terminera en juin 2017. Étant donné que le projet contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale, les travaux continueront d'avoir un impact après que la CCE se sera retirée.

- **S'il y a lieu, définir assez clairement les éléments énumérés ci-dessous :**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

S'il y a lieu, le Groupe de travail sur la GRPC pourrait consulter le Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois, afin de faire profiter les responsables des services frontaliers de son expérience de l'application de la loi. Ce projet s'appuie par ailleurs sur l'expertise acquise dans le cadre des travaux passés sur la GRPC en ce qui concerne les tests sur les produits manufacturés à la recherche d'ignifugeants. Dans le cadre du projet précédent, on a seulement testé la présence de substances chimiques. Le projet proposé cherchera à régler le problème plus complexe des substances chimiques que dégagent les produits manufacturés.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Le public cible est composé de responsables de la réglementation et de l'application de la loi spécialistes de l'évaluation et de la gestion des risques dans les trois pays. Les Parties sont réceptives et capables d'utiliser cette information pour régler les problèmes de gestion des produits chimiques. Les pays membres de l'OCDE qui participent à son programme Environnement, santé et sécurité peuvent eux aussi utiliser l'information qui sera générée.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**

Ce projet facilitera le renforcement des capacités dans les trois pays.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux**

Les intervenants suivants pourraient participer, s'il y a lieu, à la mise en œuvre de ce projet et à la diffusion de ses résultats :

- Responsables des services frontaliers et des statistiques sur le commerce
- Secrétariat du programme ESS de l'OCDE
- Laboratoires privés sous-traitants
- Universités et centres de recherche